

## **Relations publiques**

JEUDI 26 JANVIER 2012

### **COMMISSIONS DES RELATIONS EXTÉRIEURES ET DE LA DÉFENSE NATIONALE**

VISITE AU PARLEMENT D'UN GROUPE DE PARTICIPANTS AUX « HAUTES ÉTUDES DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE » DE L'INSTITUT ROYAL SUPÉRIEUR DE DÉFENSE (IRSD)

1. Le jeudi 26 janvier 2012, plusieurs députés et sénateurs siégeant respectivement dans les commissions de la Défense nationale, des Relations extérieures et des Achats militaires de la Chambre des représentants, et dans la commission du Suivi des missions à l'étranger du Sénat, ont reçu, sous la présidence de M. François-Xavier de Donnea, accompagné du lieutenant-général Jean-Marie Jockin, commandant militaire du Palais de la Nation, un groupe de participants aux « Hautes Études de Sécurité et de Défense » de l'Institut Royal Supérieur de Défense (IRSD).

Outre M. François-Xavier de Donnea, président de la commission des Relations extérieures de la Chambre, les députés suivants ont participé à l'échange de vues qui s'est tenu à cette occasion : MM. Wouter De Vriendt, président de la commission Achats militaires, M. Francis Delpérée, sénateur, président de la Commission du suivi des missions à l'étranger (Sénat), Mme Annick Ponthier et MM. Roland Defreyne, Wouter De Vriendt, David Geerts et Luc Sevenhans (Sénat).

2. Depuis 2005, l'IRSD organise les Hautes Études de Sécurité et de Défense en collaboration avec l'Institut Egmont, Institut royal des Relations internationales. L'initiative de l'organisation de cette série de séminaires a été prise dès lors que la nécessité d'une approche multidisciplinaire en matière de sécurité et de défense a été mise en exergue de façon croissante ces dernières années. En effet, la mondialisation n'est pas seulement un phénomène économique.

Le groupe des personnes qui ont suivi le cours se compose essentiellement de cadres supérieurs du ministère de la Défense et d'autres départements compétents dans ce domaine, comme les SPF Justice et Intérieur, mais aussi de diplomates, de magistrats, de fonctionnaires de police, de fonctionnaires européens, de personnes travaillant dans des ONG et de participants du monde de l'entreprise.

3. Après un exposé introductif du lieutenant général Jockin, qui a présenté, quant à leur fonctionnement, leurs compétences et leur composition, les différentes commissions concernées par les problématiques de la Défense, le groupe a été accueilli par le sénateur Delpérée.

4. Les membres présents des commissions ont ensuite exposé le point de vue de leur groupe, puis répondu à une série de questions.

La note de politique générale déposée par le ministre de la Défense dans le cadre de la discussion du volet "Défense nationale" du projet de budget général des dépenses 2012 a servi de point de départ pour cet échange de vues.

Un certain nombre de membres estimaient qu'il existe un décalage entre les projets du ministre et les crédits alloués à la Défense. Ils craignent qu'avec des moyens aussi limités, il soit particulièrement difficile de réaliser les objectifs que s'est fixés le ministre. La plupart des membres s'accordent toutefois à dire que les économies dans le département de la Défense ont désormais atteint un niveau maximum.

La participation aux opérations à l'étranger, qui, de l'avis général, fait partie des missions centrales de l'armée, ne peut être remise en cause. La Défense demeure une composante essentielle de la politique étrangère. L'opérationnalité doit toutefois rester garantie, de même que la sécurité du personnel ne peut en aucun cas diminuer. Certains participants ont affirmé qu'un problème risquait de se poser dans la mesure où cela présuppose que les investissements en matériel ne peuvent être réduits. Il est primordial que la coopération avec les partenaires ou alliés étrangers fonctionne correctement. Le matériel militaire doit par conséquent rester au même niveau.

À cet égard, il a été renvoyé au concept de *pooling and sharing* qui a pu bénéficier du plus grand soutien possible lors de la réunion informelle des ministres européens de la Défense, réunion qui s'est tenue à Gand en septembre 2010 (Ghent framework). Comme les moyens d'investissement sont limités, il convient de faire des choix à long terme qui doivent refléter la vision de la politique que l'on entend mener en matière de Défense. La piste d'une spécialisation accrue et l'accent mis sur les niches d'excellence permettent de pallier le manque de moyens tout en maintenant le niveau d'ambition. Un certain nombre de membres se sont interrogés sur les chances de réussite de ce choix. Pour la plupart d'entre eux, c'est la seule option possible. D'autres encore ont demandé qu'il soit prêté attention à un certain nombre d'importants dossiers d'investissement qui s'annoncent, comme le remplacement des actuels avions de transport C-130 par les A400M.

La plupart des membres se sont déclarés favorables à la poursuite de la collaboration au niveau européen.

Ils ont également souligné le déséquilibre qui existe depuis longtemps déjà dans la répartition des moyens entre les dépenses de personnel, les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement.

La question de l'équilibre linguistique à l'armée a également été évoquée. Il s'agit d'un point qui est actuellement étudié par le groupe de travail chargé de l'examen de l'équilibre linguistique à l'armée, groupe de travail qui a été créé au sein de la commission de la Défense.

La réduction de l'effectif actuel du personnel à 30 000 militaires et 2 000 civils d'ici 2015 pose, selon un certain nombre de membres, de manière encore bien plus aiguë le problème du recrutement et de la distorsion de la pyramide des âges. Les jeunes candidats militaires doivent être incités autant que possible à rester à la Défense et à ne pas s'en aller déjà après quelques mois (problématique des départs ou de l'attrition). La Défense en est consciente et fait de nombreux efforts pour que la sélection se fasse de manière encore plus efficace. Il en va de même en ce qui concerne la formation proposée après la sélection.

Plusieurs membres ont mis l'accent sur les projets visant à stimuler les carrières de courte durée à la Défense. Moyennant les adaptations nécessaires du statut, on offrirait, après une carrière relativement brève à la Défense, la possibilité d'une passerelle vers un autre emploi dans les services publics ou dans le secteur privé. De cette manière, on faciliterait l'arrivée d'un nombre suffisant de jeunes gens.

Les opérations à l'étranger, plus particulièrement en Afghanistan, en Libye et au Liban, ont également été évoquées durant l'échange de vues. Tout le monde s'est accordé pour dire que les Belges font ou ont fait du très bon travail.

La façon dont le Parlement a été associé à la décision de participation aux missions à l'étranger a également été examinée. Pour certains groupes, la Constitution devrait être modifiée afin de prévoir l'obligation d'une autorisation préalable du Parlement, comme c'est le cas en Allemagne. À cet égard, il a été souligné que, conformément à la Constitution, la Défense relève actuellement de la compétence du pouvoir exécutif. Les parlementaires sont informés, ils peuvent poser des questions et déposer des interpellations, mais ils ne donnent pas d'autorisation préalable pour les missions à l'étranger.

La procédure suivie lors du conflit libyen a été plutôt atypique à cet égard. On était en présence d'un gouvernement qui était uniquement en charge des affaires courantes et qui a fait confirmer sa participation à la coalition internationale par une motion à la Chambre.

La restructuration opérée en exécution du plan « La Finalisation de la Transformation » a également été évoquée, ainsi que la fermeture de certaines casernes qui en découle, une attention particulière étant accordée aux conséquences sociales pour le personnel.

La série d'exposés s'est achevée par quelques considérations d'ordre géopolitique. En raison des menaces croissantes, qui sont globales et d'une nature totalement différente par rapport au passé, il convient de développer une autre vision stratégique. Le Printemps arabe, en ce compris le renversement des régimes en Libye et en Égypte, les questions de l'Iran et du Soudan, les trafics d'armes et l'éclosion de mouvements fondamentalistes sont tous des éléments qui démontrent l'importance de l'Alliance atlantique pour l'Occident.

5. Les participants ont eu l'occasion de poser un certain nombre de questions aux membres de la commission présents.

La nécessité d'adopter une vision à long terme permettant à la Défense de s'adapter aux restructurations successives et de trouver la stabilité a tout d'abord été évoquée. La nécessité de mieux calquer la PESD sur les intérêts stratégiques européens a également été soulignée.

Pour les parlementaires, l'UE doit éviter de basculer dans une sorte d'isolationnisme, mais développer une politique cohérente fondée sur une vision à long terme et associant principalement les Affaires étrangères, la Défense et la Coopération au développement. D'autres ont souligné le rôle fondamental de la coopération au développement, l'usage de la force militaire ne pouvant tout résoudre. Un autre problème a du reste été évoqué, à savoir la difficulté de prévoir quels seront les défis à relever dans vingt ans. Il ne sera donc pas si aisé de développer une vision à très long terme.

D'aucuns ont souligné que la perception du monde dans sa globalité est devenue bien plus diffuse que dans le passé, et que les menaces sont plus importantes et mal définies. Or, le département de la Défense voit ses moyens réduits. Il se rétrécit de plus en plus et plus et attire moins de jeunes. En ce qui concerne la Défense belge, l'objectif premier doit être de freiner l'attrition. La Défense doit impérativement se cantonner dans ses missions fondamentales et non jouer le rôle d'agence humanitaire. Il est essentiel à cet égard de bien préciser le concept *pooling and sharing*.